

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44194 CLISSON Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2022**

**Décision du 18 juillet 2022**

<b>07.2022-11</b>	<p><b><u>CULTURE</u></b></p> <p><b><u>OBJET</u> : Contrat de co-réalisation avec l'association le Réseau Chainon pour le spectacle « Paul, Louise, Suzy et moi » prévu le 5 octobre 2022 au Quatrain</b></p>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la délibération n°05.04.2022-01 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2022 approuvant la saison culturelle 2022/2023,

**CONSIDÉRANT** que le présent contrat s'inscrit dans le cadre d'une opération intitulée « Le Chainon en Région » qui se déroulera en septembre et octobre 2022 sur la Région des Pays de la Loire et pour laquelle le réseau Chainon s'engage à participer aux coûts des spectacles diffusés sur des lieux en région,

**CONSIDÉRANT** qu'un spectacle intitulé « Paul, Louise, Suzy et moi » se déroulera à l'espace culturel Le Quatrain le 5 octobre 2022,

**CONSIDÉRANT** le projet de contrat de co-réalisation, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : De signer le contrat de co-réalisation avec l'association le réseau Chainon ayant pour objet de définir la part assumée par le programmateur et le Réseau Chainon pour le spectacle « Paul, Louise, Suzy et moi » prévu le 5 octobre 2022 à l'espace culturel Le Quatrain :

→ Le réseau Chainon s'engage auprès de Clisson Sèvre et Maine Agglo à verser une quote-part du budget global du spectacle à hauteur de 500 €.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,  
Jean-Guy Cornu

# CONTRAT DE CO-REALISATION

Entre les soussignés :

L'Association **RESEAU CHAINON**

Siège social et administratif :

Scomam

4 rue de l'ermitage

53000 LAVAL

Siret : 387 943 905 00076 - Naf : 9002 Z

Numéros de licences de spectacle : L-R-2021-006558 - L-R-2021-006559

Représentée par : François Gabory en sa qualité de Président

**ci-après dénommé Le Réseau Chainon d'une part,**

et

La structure Clisson, Sèvre, Maine Agglo

Adresse : 13 rue des Ajoncs – 44190 - Clisson

Téléphone : ...02 40 80 66 03

E-mail : [sabrina.rousseau@lequatrain.fr](mailto:sabrina.rousseau@lequatrain.fr)

Numéro de S.I.R.E.T : 200 067 635 00 132

Licences d'entrepreneur de spectacles n°1-1103552 / 2-1103553/ 3-1103554

Représentée par M. Jean-Guy CORNU, en sa qualité de Président

**ci-après dénommé le programmeur d'autre part,**

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## Article 1 - Contexte et Objet

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'une opération intitulée « **Le Chainon en Région** » qui se déroulera en septembre et octobre 2022 sur la Région Pays de la Loire et pour laquelle le Réseau Chainon s'engage à participer aux coûts des spectacles diffusés sur des lieux en Région.

Elle a pour objet de définir la part assumée par le programmeur et par le Réseau Chainon.

## Article 2 - Obligation du programmeur

Le programmeur assumera d'une manière générale, toutes les responsabilités attachées à l'accueil d'un spectacle tant vis à vis du public que de la compagnie.

- il passera avec la compagnie accueillie les accords propres à assurer la bonne fin du spectacle prévu
- Il assurera l'accueil logistique et technique du spectacle et des personnels attachés à la représentation.
- Il assurera l'accueil du public et la gestion de la billetterie
- il assurera la gestion de la salle, et de la sécurité

## Communication

Le programmeur s'engage à assurer la promotion du spectacle et à respecter les obligations suivantes :

Doivent figurer sur tous les documents de communication du spectacle réalisé par le lieux d'accueil :

- le logo Chainon en Région
- les mentions « Le Chainon en Région est une opération soutenue par la Région Pays de la Loire » et « le festival du Chainon manquant se déroule en 2022 du 13 au 18 septembre à Laval et Changé ».

Un document « Chainon en Région » sera édité par le Chainon et envoyé, début septembre à l'ensemble des lieux d'accueil qui devront le mettre à disposition du public.

## Financement

Le programmateur assumera :

- le paiement des représentations (contrats de cession ou autres ainsi que leurs avenants)
- le paiement selon les accords avec la compagnie de tous les frais induits par l'accueil du spectacle autres que le prix du spectacle.
- les droits d'auteurs et droits voisins qui seraient éventuellement mis à sa charge.
- Il encaissera la totalité de la recette générée par la représentation et fera son affaire du paiement de la TVA éventuellement afférentes.
- Il s'engage à respecter l'ensemble des législations sociales et fiscales dans le cadre de l'accueil du spectacle objet de la présente convention.

## Article 3 - Obligation du Réseau Chainon

Le Réseau Chainon s'engage à verser au programmateur une quote-part du budget global de l'opération telle que définit dans le tableau ci-dessous.

Date	adhérent	nombre	artiste	spectacle	montant cession	montant aide
22/10/2022	Pays d'Ancenis	2	Clemence Prevault	Matiloun	2000	200
23/10/2022	ANCENIS CEDEX 44 Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	2	Cie Paris Benares	Cheval	3200	700
08/10/2022	AVRILLE CEDEX 49 Centre BRASSENS	1	Yohann Metay	Le Sublime Sabotage	2400	600
23/09/2022	BEAUCOUZE 49 LE SON DU FRESNEL	1	Marc Namour et Loïc La	Fiers et Tremblants	4000	700
26/10/2022	BEAUCOUZE 49 LE SON DU FRESNEL	2	Cie La Bobèche	Du Balai!	1950	200
30/09/2022	BELLEVIGNE EN LAYON 49 VILLAGES EN SCÈNE	1	Groupe Déjà	Cowboy ou Indien?	1650	400
20/10/2022	BONCHAMP LES LAVAL 53 Centre Culturel Les Angeoises	1	Duo Gobi Rhapsodie	La Legende de Tsolmon	1000	250
13/10/2022	CHALLANS 85 Service culturel	1	Sylvain Giro	Le chant de la griffe	3500	700
21/10/2022	CHALLANS 85 Service culturel	1	Collectif à l'Envers	Sopryton ? complètement	2850	200
30/09/2022	CHANGÉ / LAVAL 53 LES ONDINES	2	Theatre de l'Ultime	Qu'est ce que le théâtre?	2800	600
01/10/2022	CHANGÉ / LAVAL 53 LES ONDINES	1	VICTORIA DELAROZIERE	Tascabilissimo!	1600	400
30/09/2022	CHANGE 72 CENTRE FRANCOIS RABELAIS	1	VICTORIA DELAROZIERE	Tascabilissimo!	1600	400
20/09/2022	CRAON 53 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	1	Collectif Jamais trop d'A	Zaï Zaï Zaï Zaï	2450	600
05/10/2022	HAUTE GOULAIN 44 LE QUATRAIN	1	Cie Felmur	Paul, Louise, Suzy et moi	2150	500
23/09/2022	LA FLECHE CX 72 LE CARROI	1	Grise Cornac		1900	200
20/10/2022	LA FLECHE CX 72 LE CARROI	1	Scali Delpeyrat	Je ne suis plus inquiet	2500	600
15/10/2022	LE MAY-SUR-EVRE 49 ESPACE CULTUREL LÉOPOLD SEDAR SENGHOR	1	Cie A	La Conquête	2600	600
01/10/2022	LIGNE 44 LE PRÉAMBULE	1	Muddy Gurdy		1800	400
08/10/2022	MACHECOUL 44 Théâtre de l'Espace de Retz	1	Duo du bas	Les Géantes	1800	400
20/09/2022	PONT-CHÂTEAU 44 CARRÉ D'ARGENT	1	Groupe Déjà	Cowboy ou Indien?	1700	400
14/10/2022	PORNICHET 44 Le Quai des Arts	1	Cie du Deuxieme	Pourquoi Roméo n'a-t-il	3600	700
15/10/2022	PORNICHET 44 Le Quai des Arts	1	Azadi		1900	200
25/10/2022	PORNICHET 44 Le Quai des Arts	1	Tres-D'Union	Ziguilé	1769	200
14/10/2022	SAINT HILAIRE DE RIEZ 85 La Balise - Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Cie Hors d'Oeuvres	Larmes de Crocodile	2265	500
08/10/2022	ANIMATION	1	Le Grand POP		2700	600
25/10/2022	ANIMATION	1	Cie La Bobèche	Du Balai!	1400	200
07/10/2022	SAVENAY 44 Service Action Culturelle	1	Theatre de l'Ultime	Qu'est ce que le théâtre?	1550	400
23/09/2022	ST LYPHARD 44 ESPACE CULTUREL STE ANNE	1	Tonycello	La Migration des Tortues	1800	200
21/10/2022	ST LYPHARD 44 ESPACE CULTUREL STE ANNE	1	Sylvain Giro	Le chant de la griffe	3500	700
24/09/2022	VALLET 44 LE CHAMPILAMBART	1	Maria Dolores y Amapola	Quartet	2700	600
13/10/2022	VALLET 44 LE CHAMPILAMBART	1	Cie Hors d'Oeuvres	Larmes de Crocodile	2265	200
25/09/2022	BOULOIRE 72 Théâtre Epidaure	2	Collectif Jamais trop d'A	Zaï Zaï Zaï Zaï	2700	600
26/10/2022	LE MAY-SUR-EVRE 49 ESPACE CULTUREL LÉOPOLD SEDAR SENGHOR	1	Cie Betty BoiBrut'	Karl	1600	250

Le paiement sera effectué à l'issue de la dernière représentation du dernier spectacle **sur présentation d'une facture portant la mention « participation Chainon en Région ».**

#### Article 4 - Bilan

Un bilan sera demandé à chaque structure participant à l'opération. Le Chainon transmettra aux participants un tableau récapitulatif à compléter et communiquera ensuite à la Région une synthèse des tableaux.

#### Article 5 - Annulation

Le présent contrat se trouverait annulé ou suspendu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte de l'une ou l'autre partie dans tous les cas reconnus de force majeure.  
L'annulation de la (les) représentation(s) pour quel que motif que ce soit entraîne la suppression du versement de l'aide.

#### Article 6 - Contestation

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de LAVAL, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage)

Fait en deux exemplaires, à Laval, le 3 juin 2022  
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

**Le Programmateur**

**Le Réseau Chainon  
François Gabory, Président**

**N.B. Sans retour de ce contrat signé ainsi que l'édition d'une facture,  
aucune aide ne pourra être versée.**